

Vente immobilière acquis en indivision

Par Potier bertrand, le 02/02/2018 à 16:06

Après l'achat d'une maison en indivision, je me suis marié avec ma concubine. J'ai fait un apport d'une somme provenant de la vente d'une maison que je possédais. L'acte notarié de la maison ne fait pas mention de cet apport sauf qu'il apparaît dans l'offre de prêt. Ma conjointe réclame la moitié de la vente sans que je puisse récupérer mon apport initial. Quels sont mes droits sachant que le titre de propriété donne la moitié à chacun ?